

OFFENSIVE ET RASSEMBLEMENT pour une politique de progrès et d'égalité

**Les élections municipales et cantonales passées,
les attaques gouvernementales se succèdent.**

À l'opposé des déclarations du président de la République sur le pouvoir d'achat, le gouvernement déroule sa politique de précarisation et d'appauvrissement. Après la santé, avec l'instauration des franchises médicales, c'est au tour de l'éducation nationale d'être victime de l'acharnement libéral. Ces jours derniers, ce sont les allocations familiales qui sont la cible du gouvernement.

Le Médef le réclamait depuis longtemps et voici que le gouvernement s'apprête, dans son dernier projet de loi sur "la modernisation du marché du travail", à sanctionner les chômeurs-euses qui refuseraient deux "offres valables d'emplois". Il instaure également la rupture du contrat de travail "à l'amiable", qui constitue une remise en cause du droit de licenciement. Ces mesures n'ont qu'un seul but : sous couvert de flexicurité, il s'agit d'accroître la flexibilité du travail pour tous les salarié-e-s et de faire accepter la baisse des salaires.

Dans ce contexte, ce sont particulièrement les femmes qui sont visées. Elles le sont dans toutes les dimensions de la politique menée par ce gouvernement. Aujourd'hui, dans le cadre de la RGPP (Réforme générale des politiques publiques), c'est l'existence même de la politique d'égalité en France qui est remise en cause et son administration (le service des droits des femmes et de l'égalité) menacée de démantèlement.

La politique mise en œuvre par ce gouvernement vise à laisser penser qu'aucun autre choix politique n'est possible, que réalisme et modernité obligent, il convient de se plier aux règles du libéralisme. Tout est fait pour éloigner les citoyennes et citoyens de la vie démocratique.

Mais d'autres choix sont possibles. La Bretagne a fait le choix d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, solidaire. Elle a agi et adopté des politiques contre les violences faites aux femmes, pour développer l'éducation à l'égalité auprès des lycéens et des professionnels de la formation, pour conditionner les aides accordées aux entreprises au respect de l'égalité des droits au travail...

Au travers de la 2ème biennale de l'Égalité entre les femmes et les hommes, qui se tiendra les 23 et 24 mai prochains à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), elle fait le choix de donner la parole aux citoyen-nes sur cette question de civilisation. Co-organisée avec plus de 90 partenaires, lieu de débats, de rencontres, notamment avec Gisèle Halimi, la biennale ouverte à tous (sur inscription) se veut le rendez-vous des citoyens et citoyennes engagé-e-s pour une société plus juste et plus humaine. Je vous invite nombreux-euses en Bretagne les 23 et 24 mai prochains, pour que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes devienne une réalité quotidienne.

Gaëlle Abily

Tout le programme sur : www.bretagne-egalite.fr

Éminisme Communiste

sur le site du PCF
pcf.fr/femmes

commission

Droits des femmes/féminisme

AVRIL 2008

Activité de la commission nationale

Rencontre concernant l'IVG en Europe

Pages 2-3

Rencontre El-Fem à Barcelone

Page 4

Service national droits des femmes

Nicole Borvo Cohen-Seat

Page 5

Municipales et cantonales 2008 :
quelle parité ?

Page 6

Quand elles s'en mêlent...

Akila Daigne, licenciement abusif

Page 7

Actions unitaires

Solidarité d'action

avec l'hôpital des Bluets

Page 8

Pétition pour une loi-cadre

Page 9

Agenda

Page 10

DROIT À L'IVG EN EUROPE de nouvelles conquêtes

RENCONTRE DU 3 AVRIL 2008

Présent-e-s : Petruszynski Janine, Chantal Albertini, Viossat Anne-Marie pour Amnesty international France, Maya Surdut, Martine Noël, Valérie Haudiquet, Nora Tenenbaum, Josi Ceret pour la CADAC (Coordination des associations pour le droit à la contraception et à l'IVG), Lilian Halls French, Soad Bekkouche pour IFE (Initiative féministe européenne), Jacqueline Mazzola pour le Planning familial, Sabine Salmon pour Femmes solidaires, Jean-Claude Magnier pour l'ANCIC (Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception), Jean-Baptiste Carmen, Elisabeth Maugars, Elisabeth Ackermann, Laurence Cohen, Hélène Bidard pour la commission *Droits des femmes/féminisme* du PCF), Francis Wurtz, député européen, président du Groupe GUE.

INTRODUCTION DE LAURENCE COHEN

Je vous remercie d'avoir répondu positivement à notre invitation.

La question qui nous préoccupe toutes ce soir concerne le droit à l'interruption volontaire de grossesse. En effet, dans plusieurs des 27 pays de la communauté européenne, comme Chypre, l'Irlande, Malte, ce droit n'est pas acquis aux femmes, dans d'autres pays, comme la Pologne, la Lituanie, l'Espagne, ce droit acquis de hautes luttes est soit remis en cause ou constamment menacé.

En France, ces dernières années, nous avons dû mener bataille pour obtenir l'allongement des délais pour le droit à l'avortement, nous avons dû aussi dans le même temps intervenir pour le maintien de la gynécologie médicale et nous opposer avec virulence à l'amendement Garraud. Puis, récemment, avec le décret de la cour de cassation, une nouvelle menace se fait jour sur le statut de l'embryon et donc de la question des délais et du droit à l'avortement. À ces menaces s'ajoute le manque de moyens financiers, de centres IVG et de professionnels avec reconnaissance d'un statut d'où l'obligation pour 5 000 Françaises d'aller avorter à l'étranger. Pourtant, faut-il rappeler, pour mémoire, qu'en France le taux de natalité augmente ces dernières années ?

En juillet 2002, le Parlement de l'Union européenne a adopté une résolution recommandant aux États membres et aux pays d'Europe centrale et orientale, à l'époque candidats à l'adhésion, de légaliser l'avortement malgré l'opposition farouche des adversaires au libre choix des femmes de disposer de leur corps. Cette même résolution sur la santé des femmes et les droits sexuels et génésiques souligne aussi l'importance de la prévention.

En matière de prévention, elle appelait les gouvernements à élaborer une politique nationale d'information et à garantir l'accès à toutes les méthodes contraceptives. Les moyens contraceptifs devaient être fournis gratuitement ou à moindre coût aux groupes défavorisés, aux jeunes, aux minorités ethniques. L'accès à la pilule du lendemain devait être facilité.

Enfin, la résolution, qui fut farouchement combattue par les parlementaires des groupes conservateurs qui se référaient à la situation en Irlande, recommande, pour protéger la santé et des droits génésiques des femmes, que l'avortement soit légalisé et qu'aucun État ne puisse poursuivre en justice des femmes qui se seraient faites avorter illégalement.

On sait aujourd'hui ce qu'il en est. Partout en Europe, mais aussi dans le monde, nous sommes amenées à constater la détresse de nombreuses femmes. Face à l'obscurantisme, au déni du droit pour les femmes à disposer de leur

corps, la pratique de l'avortement clandestin provoque encore de nos jours de nombreuses victimes. Faut-il rappeler qu'aujourd'hui dans le monde 20 millions de femmes ont recours à l'avortement illégal dans des pays qui l'interdisent ou qui ont des lois extrêmement restrictives ? Cela se passe alors dans des conditions déplorables avec des conséquences graves sur la santé des femmes. Ainsi, à ce jour, près de 70 000 d'entre elles meurent chaque année des complications d'avortements clandestins.

La législation du droit à l'IVG étant du ressort de chaque État, nous assistons à des disparités selon chacun d'eux. Pour la plupart des pays européens qui ont légalisé le droit à l'IVG, la moyenne des délais est de 12 semaines, le Portugal, la Slovénie 10 semaines, le Royaume-Uni 24 et la Suède de 18 pouvant aller jusqu'à 22 semaines. Il faut aussi prendre en compte dans notre réflexion que de nombreux pays ne pratiquent pas de couverture sociale de ces actes et qu'ils restent à la charge des femmes dans bien des cas.

Le constat, mais aussi toutes les menaces de remise en cause qui pèsent aujourd'hui dans de nombreux pays conduisent des associations comme IFE (*Initiative féministe européenne*) à mener le combat pour obtenir l'harmonisation la plus avancée et la plus progressiste concernant le droit à l'IVG. Ou encore l'association *Choisir la cause des femmes* s'inspirant de la clause la plus favorable aux femmes pour l'application des droits à toutes les femmes d'Europe. Deux exemples, parmi beaucoup d'autres, mais vous êtes mieux placé-e-s que moi pour dire vos batailles. La question d'une législation européenne est donc posée. Doit-on encore aujourd'hui s'en tenir à la législation de chaque État ? Si une bataille européenne est nécessaire, sur quels critères en matière de droits des femmes à l'IVG doit on la mener ? Et comment créer les conditions d'un rapport de force en Europe ?

C'est aussi la raison de la présence parmi nous de Francis Wurtz, député européen et président du groupe *Gauche unitaire européenne-gauche vert nordique*, que je remercie. Son expérience nous sera utile pour mener une offensive européenne large, rassembleuse sur la contraception et l'IVG.

Quels axes de bataille pour quels droits ? Comment s'appuyer sur le droit européen ? Est-ce possible ? Quels critères utiliser pour prendre appui sur la législation la plus favorable aux femmes ?

Des questions nombreuses, mais je pense que cette rencontre nous permettra de construire des réponses collectives. ➤

DROIT À L'IVG EN EUROPE (suite)

L'ÉCHANGE

Maya Surdut, pour la Cadac, a fait un point d'information sur la situation concernant les moyens de contraception et le droit à l'Interruption volontaire de grossesse. La situation est actuellement préoccupante, le droit à l'IVG est d'une part menacé par le récent arrêt de la cour de cassation, mais aussi par les restrictions budgétaires envisagées par le gouvernement concernant la santé publique, plan hôpital 2007-2012. Centres IVG menacés de disparition, coût de la contraception, maintien du remboursement forfaitaire de l'IVG qui n'a pas bougé depuis plusieurs années, le nombre de femmes ayant recours à l'IVG à l'étranger s'accroît face à de telles remises en cause et malgré l'allongement des délais.

Le droit à disposer de son corps est également menacé en Europe, Pologne, Lituanie, Espagne et aujourd'hui l'Italie. Sans compter les pays où ce droit n'existe pas. Nous devons rester mobilisées.

La Cadac, l'Ansic et le Planning ont adressé un courrier à N. Sarkozy pour demander qu'à l'occasion de la présidence française de l'Union, la question de l'IVG soit prise au sérieux par les pouvoirs européens afin que ce droit soit observé partout.

Lilian Halls-French, au nom de l'IFE, a rappelé que la situation concernant le droit à disposer de son corps pour les Européennes est concomitante avec la montée des intégrismes religieux et le recul de la laïcité en Europe. Le droit pour les femmes à disposer de leur corps est un droit imprescriptible. Aujourd'hui, c'est la place des femmes dans l'espace public qui est en question.

Nous devons nous unir pour instaurer un rapport de force afin d'obtenir le droit à l'IVG et à la contraception pour toutes les femmes vivant en Europe. C'est le sens de l'appel initié par l'IFE, qui est maintenant l'appel féministe pour un million de signatures (plus de 100 associations l'ont déjà signé). Nous ne voulons pas de cette Europe où les droits fondamentaux des femmes sont bafoués.

Plusieurs associations présentes étant signataires de l'appel initié par l'IFE, le débat s'est donc poursuivi sur la question : qui peut juger quelle est la meilleure harmonisation en Europe.

Nora Tenenbaum, de la Cadac, abondera dans le sens de la campagne pour cet appel qui pour elle permet de créer les conditions d'un débat public très large. La question de l'avortement reste encore très difficile à porter, cette bataille est subversive. Elle propose de porter des arguments sur les droits des femmes, mais aussi sur la question de la santé des femmes pour que disparaisse la pratique de l'avortement clandestin qui met en péril la santé des femmes.

Sabine Salmon, de Femmes solidaires, ira dans le même sens, rappelant que l'important était la nécessité d'ouvrir un débat et d'envisager prochainement une rencontre à l'échelle européenne.

Francis Wurtz se dit prêt à contribuer à mener une bataille politique tout en rappelant qu'actuellement il est difficile de changer la législation européenne sur le droit à l'IVG, car celui-ci relève de la compétence de chaque État. Il est donc indispensable qu'une bataille d'envergure se développe permettant de créer des convergences et d'être plus fort. La loi européenne de 2001 constitue un point d'appui parce qu'elle interpelle chaque État pour la mise en œuvre du droit à l'IVG.

Cependant, il se pose la question : est-il possible, est-il souhaitable de rechercher une harmonisation européenne ? À ce propos, il fera référence à son expérience vécue au moment du référendum au Portugal, puis à l'Irlande où les défenseurs de ce droit entendaient faire respecter leurs actions et leurs choix. Il y a des contradictions fortes à l'échelle européenne qui tiennent à la culture, à la religion. Donc il y a nécessité d'une bataille politique pour faire évoluer les choses. Francis se dit prêt à accueillir au Parlement européen une délégation des associations porteuses de l'appel *1 million de signatures*.

Jacqueline Mazzola, du MFPF, partage l'idée que cet appel doit être diffusé largement et qu'il faut s'appuyer dans l'argumentation sur le droit à la santé des femmes et à leur liberté de choisir leur maternité.

Jean-Claude Magnier, Ancic, reviendra pour sa part sur l'impérieuse nécessité de se battre pour le maintien et le développement des centres IVG très menacés par les restrictions budgétaires en matière de santé. Il rappelle que la loi de 2001 est très incomplète et qu'il y a nécessité de se battre sur une vraie loi qui protège les femmes.

Soad Bekkouche, IFE, reviendra sur les dangers qui menacent la laïcité avec les récentes déclarations de N. Sarkozy et la montée des intégrismes religieux dans toute l'Europe. Elle insiste également sur les dangers qui pèsent sur la santé des femmes.

Laurence Cohen pense, pour sa part, qu'il faut monter des campagnes fortes sur la question de la santé des femmes et le droit à disposer de leur corps, l'avortement clandestin n'est plus tolérable. Elle prend l'exemple de la lutte des personnels de l'hôpital des Bluets qui, pour elle, est aussi une façon d'affirmer notre soutien à la maternité choisie et à de bonnes conditions sanitaires pour le droit à l'IVG. Au fil de ces actions, il sera peut-être nécessaire de créer une coordination européenne.

Une nouvelle rencontre est prévue le jeudi 19 juin à 18h30 pour faire le point. Dans l'attente, mobilisons-nous, menons le débat public et faisons signer l'appel européen pour faire entendre l'exigence des féministes d'Europe d'une reconnaissance dans tous les pays du droit imprescriptible des femmes à disposer de leur corps, du droit à l'information, à la contraception, à l'avortement libre et gratuit.

Vous trouverez la pétition : ife@efi-europa.org et www.pcf.fr



5 ET 6 AVRIL

conférence du PGE à Barcelone

Femmes, participation politique précarité et violences

Le but de cette initiative était de faire connaître cette instance politique aux militantes et organisations féministes d'Espagne et de la Gauche unie, qui tenaient une réunion sur les droits des femmes et le féminisme. Invitée à la table ronde sur **La précarité et les violences faites aux femmes**, j'ai pu faire un rapide état des lieux de la conjoncture en France, qui se retrouve dans chacun des pays européens.

Cette réunion a permis de pouvoir s'exprimer devant une centaine de camarades, et les multiples convergences mises en évidence ont renforcé la nécessité de mener des batailles communes. Ainsi, concernant la situation des femmes migrantes touchées plus durement par la précarité, ou encore l'exigence des 35 heures, et celle d'un SMIC européen.

Les expériences partagées sont sources d'approfondissement de nos propres réflexions. Il est intéressant de noter que nos amies espagnoles, tout en considérant **la loi contre les violences faites aux femmes** comme un point d'appui, y voient des effets pervers. D'après elles, cette loi empêcherait les femmes de lutter du fait même de son existence ! Elle nourrirait une sorte de fatalisme devant le sort de femmes qui meurent encore aujourd'hui sous les coups des hommes (situation plus grave que dans le reste de l'Europe). Sans partager totalement cette analyse, les dérives pointées montrent combien il est essentiel de faire bouger les mentalités par un travail idéologique important.

Nos amies, quant à elles, appellent à une forte mobilisation pour améliorer la loi, notamment en obtenant des moyens pour le "volet" prévention, et elles revendiquent une vraie campagne d'information.

Source de violences extrêmes, la prostitution a été passée au crible d'une analyse de gauche exigeant sa prohibition totale. La conférencière, Lorena Pajares, a remis en cause les 3 systèmes de domination qui sous-tendent la prostitution :

- 1- l'oppression de classes
- 2- La domination ethnique
- 3- La domination patriarcale.

Enfin, nous nous sommes retrouvées solidaires face aux attaques contre l'IVG et la contraception, ce qui m'a permis d'appeler à signer la pétition pour le million de signatures.

Un débat intéressant donc, même si, comme souvent, nous n'avons pas réussi à dégager une ou deux propositions susceptibles de nous fédérer et de rendre visibles les combats du PGE sur ces questions.

Cette initiative, organisée par Maïté Mola, responsable du secteur *Femmes* au PCE et membre de l'exécutif du PGE, pourrait l'être en France par notre commission.

Laurence Cohen

ATTENTION !

menace sur le maintien des services *droits des femmes*

Suite à l'alerte lancée par Nicole Borvo,

une réunion unitaire a eu lieu le 17 avril afin d'organiser la riposte.

Il serait important d'interpeller le Premier ministre pour lui rappeler que les femmes ne doivent en aucun cas faire les frais des restrictions budgétaires pouvant conduire au démantèlement des services droits des femmes de l'État.

Nous exigeons le maintien des services droits des femmes et de l'égalité.

Le président de la République a déclaré vouloir "appliquer à tous les niveaux et dans toutes ses dimensions (salaires, responsabilités, reconnaissance sociale), l'exigence d'égalité". Pour preuve, une conférence tripartite sur l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes a été organisée le 26 novembre dernier par le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité. Mais les notions de "droits des femmes, d'égalité ou de parité" ne figurent plus dans les intitulés des ministères ou des secrétariats d'État et, plus grave encore, l'administration qui a en charge l'impulsion et la mise en œuvre de cette politique est menacée de démantèlement.

Cette administration, le SDFE, est composée d'un service central et d'un réseau de déléguées régionales et de chargées de mission départementales placées sous l'autorité des Préfets, au plus près des territoires. Le SDFE a pour principales missions de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques et économiques ; de favoriser l'accès à l'emploi des femmes et de promouvoir l'égalité salariale et professionnelle ; de garantir l'accès aux droits fondamentaux, de préserver les acquis (interruption volontaire de grossesse, contraception...) ainsi que de lutter contre les violences faites aux femmes.

Pour mener à bien cette politique et lutter contre les inégalités, le SDFE agit et mobilise, de manière transversale, les autres ministères, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les partenaires sociaux.

Sous prétexte de faire des économies, la Révision générale des politiques publiques (RGPP) s'attaque à l'ensemble des politiques de l'État. À deux mois de la présidence française de l'Union européenne, la RGPP propose, dans le domaine de l'égalité, un schéma qui met en péril l'approche transversale et partenariale de la France, pourtant fortement recommandée par l'Union européenne.

Le positionnement, prévu dans le cadre de la RGPP, des délégations régionales dans les nouvelles directions régionales de la cohésion sociale, les menaces d'éclatement ou de suppression qui pèsent sur l'échelon départemental et les interrogations sur l'avenir du service central sont contradictoires avec la transversalité et l'interministérialité requises. Cette réforme segmentera et confinera les missions du service dans des approches thématiques cloisonnées et étanches. Au-delà des questions de devenir des personnels, il s'agirait d'une profonde atteinte à la politique de l'égalité, qui nécessite pourtant une volonté politique forte et ambitieuse inscrite dans la durée.

Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de progrès pour la société toute entière. Sacrifier la politique portée par le SDFE fait craindre un retour en arrière et la remise en cause d'acquis pourtant récents. Il s'agit également d'une contradiction avec les engagements du président de la République.

Pour toutes ces raisons, je vous demande ce que vous comptez faire pour sauvegarder les missions transversales et développer les moyens affectés au SDFE.

Nicole Borvo Cohen-Seat

sénatrice de Paris, présidente du Groupe communiste, républicain et citoyen au Sénat

Paris, le 9 avril 2008



ÉLECTIONS MUNICIPALES ET CANTONALES 2008 qu'en est-il de la parité ?

Les scrutins des élections municipales et cantonales 2008, qui obligent désormais la parité dans les exécutifs municipaux, ne doivent pas cacher les faiblesses dans l'application de celle-ci en ce qui concerne les maires et les conseillères générales.

À l'issue de ces élections, 70 240 femmes sont élues conseillères municipales sur un total de 144 717 pour les villes de plus de 3 500 habitants.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne les maires, puisque seulement 264 femmes sont aujourd'hui maires, sur 2 769 dans les villes de plus de 3500 habitants.

Les éléments par appartenance politique concernant les municipales, sont les suivants :

Conseillères municipales :

PCF : 44,4 % - PS : 42,2 % - UMP : 40,8 % - FN : 38,3 %

Maires :

PCF : 12,9 %, soit 22 sur 171 - PS : 11,3 %, soit 93 sur 825

UMP : 7,6 %, soit 47 sur 615.

Quant au nombre de femmes conseillères générales, on peut constater une évolution encore trop lente. Comme nous l'avions dénoncé en novembre 2007, la loi qui consiste à désigner des suppléants a joué à plein, puisque les candidates étaient pour la plupart suppléantes. Le résultat est donc à peine supérieur à celui de 2004, puisque nous passons de 222 à 264 femmes conseillères générales, soit une progression de 2,2 %.

Les conseillères générales par formations politiques sont :

PCF 22 soit 17,1% sur un total de 117

PS 114 soit 17,4% sur un total de 645

UMP 55 soit 10,7% sur un total de 514

(Sources publiées par l'observatoire de la parité)

Ces résultats confirment que lorsque la loi n'est pas directement contraignante, les stratégies électorales et la suprématie du pouvoir des hommes continuent à primer face au projet démocratique de l'égalité entre les femmes et les hommes. La loi concernant la mise en place de titulaires et suppléants pour les élections aux conseils généraux ne fait que reproduire les mêmes effets, puisqu'en 2001 on comptait 173 conseillères générales pour 264 actuellement.

Le combat pour une réelle parité n'est donc pas fini, une fois de plus, démonstration est faite que les lois ne sont pas suffisamment contraignantes.

AKILA DAIGNE

une femme rebelle et combative

Je suis aujourd'hui menacée de licenciement après 21 ans de bons et loyaux services dans le magasin Monoprix du 12^{ème} arrondissement.

Après des débuts en caisse dans le magasin, je suis passée en catégorie 4 et responsable d'un rayon, pour une augmentation d'à peine 15 euros, (mon salaire atteint les 1000 euros par mois).

Durant toutes ces années, aucun reproche ne m'a été fait puisque j'ai toujours effectué mon travail correctement, même si cela ne m'empêchait pas, par moment, de me rebeller face à une injustice. C'est sans doute la raison pour laquelle mes collègues m'ont aussi choisie pour être leur représentante syndicale.

Une nouvelle chef de magasin est arrivée dans ce Monoprix pour mettre en place le "plan Ariane". Ce plan consiste à nous apprendre à accélérer les cadences : aujourd'hui tout est minuté, c'est l'intensification du travail et on nous prend pour des machines. Face à de telles méthodes, on finit par se syndiquer et c'est peut-être cela qui ne convient pas à la direction.

Arrêtée par la police sur mon lieu de travail, comme une délinquante, j'ai été menottée et maltraitée. J'en suis tombée malade lorsque j'ai appris que l'on me reprochait d'avoir volé de la lingerie, alors que la politique de Monoprix est de revendre aux personnels les invendus défectueux des soldes à des prix symboliques, ce que j'ai respecté.

Je crois que c'est un prétexte et que, derrière celui-ci, nous assistons à la volonté de la direction de casser toutes actions revendicatives. J'ai reçu ma lettre de licenciement, mais je ne laisserais pas faire. La solidarité de mes collègues, de Jacques Daguene, élu communiste, de la commission *Droits des femmes* du PCF, mais aussi du journal *l'Humanité* fait qu'aujourd'hui la direction mène une enquête auprès de mes collègues pour que la vérité éclate. Cela me donne de l'espoir, et j'apprécie toute cette solidarité.

*Une pétition exigeant sa réintégration circule,
vous pouvez envoyer vos signatures auprès de Jacques Daguene*

jacques.daguene@paris.fr



HÔPITAL DES BLUETS

les personnels toujours en lutte pour le maintien d'une bonne prise en charge des maternités et l'ouverture d'un centre d'orthogénie

L'action des personnels et des usagers, organisés en comité de soutien, a déjà permis d'obtenir de premiers résultats, cependant l'action continue afin que cette maternité garde son statut de "pôle d'excellence".

Cette lutte est emblématique de la lutte des femmes pour leurs droits à la santé et à la maternité choisie.

Les deux organisations syndicales viennent d'être informées par Madame Burette, de L'ARHIF, des mesures financières arrêtées entre le ministère et l'agence régionale concernant *Les Bluets*.

L'hôpital se verra attribuer, pour 2008, **une dotation de 400 000 euros** au titre de l'"Aide à la contractualisation" pour, enfin, la reconnaissance de nos "activités néonatales".

Ceci est le fruit de votre mobilisation, de celle des usagers, des fédérations CGT de la santé et de la métallurgie et des instances locales de SUD-santé.

Il s'agit d'une première victoire, mais, nous le disons tout net, cela ne fait pas le compte !

D'abord, parce qu'il ne s'agit pas d'une dotation à caractère pérenne et qu'elle n'est pas à la hauteur d'un premier chiffrage, évalué à plus de 800 000 euros, pour notre travail spécifique.

Ensuite, parce qu'à la question de la reprise de notre déficit, nous n'avons eu aucun engagement, même si la porte n'est pas totalement fermée pour une négociation.

En outre, pour nos tutelles, la question d'un plan de retour à l'équilibre reste plus que jamais d'actualité, avec les risques qui pèsent sur l'emploi, la montée en puissance de notre activité.

Les deux organisations syndicales, CGT et SUD-santé, mesurent et apprécient ces avancées, mais maintiennent leur mot d'ordre de débrayage et de manifestation pour le mardi 22 avril et une demande d'audience avec l'ARHIF, une journée porte ouverte à l'hôpital le samedi 31 mai.

L'action continue, vous pouvez toujours signer et faire signer autour de vous la pétition pour obtenir le financement nécessaire pour mener à bien nos activités et la reprise de notre déficit.

**Contact : Comité de soutien-Hôpital P. Rouquès Les Bluets
4 rue Lasson 75571 Paris cedex 12**



actions unitaires

CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le nombre de signatures continue de progresser, mais il faut accélérer encore cette campagne.

Décision a été prise d'organiser un rassemblement devant l'Assemblée nationale le **mercredi 4 juin à 14h30**, pour remettre les pétitions aux députés afin d'appuyer la démarche engagée par le Groupe communistes et républicains, à savoir le dépôt du projet de loi sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Nous travaillons à faire en sorte qu'au cours de ce rassemblement les députés sortent de l'hémicycle pour leur faire entendre les arguments des féministes sur la nécessité d'une loi cadre.

PETITION

pour un loi-cadre contre les violences faites aux femmes

France, 2008, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint. Tout le monde se désole. Mais disposons-nous vraiment de toutes les mesures nécessaires pour combattre les violences faites aux femmes ? Toutes les violences faites aux femmes.

Pourquoi la loi ne prend-t-elle pas en compte la prévention des violences faites aux femmes et laisse chacun-e se débrouiller dans son coin ?

Pourquoi les violences psychologiques sont-elles reconnues au travail sous le nom de harcèlement moral et non pas dans le couple ?

Pourquoi la solidarité nationale ne se décline-t-elle pas financièrement auprès des victimes les plus démunies ?

Pourquoi une femme qui se sent menacée ne peut-elle bénéficier d'une protection urgente ?

Pourquoi sont-elles si peu à porter plainte (8 % des femmes de 20 à 59 ans victimes de viol, chiffres ENVEFF) ?

Il est temps que la France adopte un ensemble de mesures intégrées et globales pour combattre ce fléau social, comme l'ont fait l'Espagne et la Suède.

Le Collectif national pour les Droits des Femmes, soutenu par d'autres associations féministes, a rédigé une proposition de loi-cadre pour combattre ces violences, qui a été déposée sur le bureau de l'Assemblée par le Groupe de la gauche démocratique et républicaine.

Je signe pour que la discussion de cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Nom, prénom	Ville	Signature

retourner à
PCF
2 place du
Colonel-Fabien
75019 Paris

ou signature
en ligne sur
le site du PCF

MAI : 3 INITIATIVES SUR MAI 68

13 mai

Mail/juin 68 en France, avec notamment la participation de Françoise PIC, féministe, auteure des *Années mouvement*

15 mai

Mail/juin 68 dans le monde

19 mai

Mail/juin 68 aujourd'hui

23-24 mai

La deuxième biennale de l'égalité femme/homme en Bretagne

4 juin

Rassemblement à l'Assemblée nationale pour exiger débat et vote de la loi-cadre

19 juin

Deuxième rencontre *Droit à l'IVG pour toutes les européennes* et participation aux nombreux mouvements sociaux de la période

Tee-shirts

Des **tee-shirts Égalité** sont à votre disposition. Nous avons pris cette initiative pour deux raisons : rendre plus "visible", plus attractif notre engagement lors de manifestations publiques de tous types dans tous lieux et permettre à notre commission de dégager de l'argent pour le Parti. Le coût est de 10 euros.

Vous pouvez les commander, par téléphone, auprès d'Élisabeth Ackermann, au 01 40 40 11 74 ou nous renvoyer le bon de commande ci-dessous.

BON DE COMMANDE tee-shirts Égalité

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ tee-shirts - taille small à 10 euros = _____

_____ tee-shirts - taille large à 10 euros = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____